

Règlement communal temporaire de circulation

Route barrée rue Donatusgässel à Hobscheid

En raison d'un déménagement dans la rue Donatusgässel à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 25 mars 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Le lundi, 14 avril 2025, entre 8h30 et 18h00, la circulation à Hobscheid est réglée comme suit :
- interdiction de toute circulation dans la rue Donatusgässel à la hauteur du bâtiment sis au no. 1B.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 25 mars 2025

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre


Paul Reiser




Serge Hoffmann